

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, né à Saint-Cloud, le 13 Avril 1747, premier prince

du sang, guillotiné le 6 Novembre 1793, âgé de 46 ans, sous le nom de *Philippe-Egalité*, après avoir été successivement député aux Etats-Généraux et à la Convention, puis membre du comité des Jacobins, en costume du Comité de *Salut Public*, bonnet rouge, carmagnole et sabots, *neq-plus ultra* de la *fashion sans-culotte*.

"Son nom paraîtra chez les races futures,
"Au plus vil des mortels la plus cruelle injure."

Si la *Caricature* représente sous cet attirail odieux le père du *roi des Français*, ce n'est pas seulement pour rester dans la vérité historique, mais pour plaire en quelque sorte à Louis-Philippe, qui sous la restauration (et largement restauré par elle), se vantait auprès d'un jardinier-fleuriste de la rue Blanche, (qui ne s'en vantait pas du tout), d'avoir, lui Philippe, porté aussi ce sale bonnet rouge, et rappelant comme le bon temps, celui où les frères et amis dinaient au palais-Royal, ne craignant donc pas

RÉSUMÉ BIOGRAPHIQUE SUR L'HONNÊTE HOMME PRÉSUMÉ DU ROI

"Ce fut sous le nom de duc de Chartres que ce personnage se rendit malheureusement célèbre par la dépravation de ses mœurs. Sans aucune application aux études utiles ou d'agrément, il n'était habile qu'aux exercices du corps, profondément ignorant sans manquer d'une sorte d'esprit naturel, sans aucun caractère et fatigué de jouissances de toute espèce, il essaya du crime comme d'un plaisir nouveau; destiné à la place de grand-amiral, il fit en 1778 une campagne navale, commandant une division de la flotte de M. d'Orvilliers, il est au su de tout le monde qu'il se cacha à fond de cale pendant le combat, ce qui lui attira ce mot piquant d'une femme de la cour qui avait repoussé ses hommages, et qu'il désigna au bal de l'opéra par un signallement ridicule de sa personne: "On voit bien Monseigneur que V. A. ne se con-



de blesser la *délicatesse* filiale de Louis-Philippe.

La *Caricature* commence au présent numéro le résumé historique des faits et gestes de cet homme né si près du trône, et qui ne sut se rendre digne que de l'échafaud.

Ne sachant pas précisément si *Philippe Egalité* avait porté le civisme jusqu'à la coupe des cheveux à la *Brutus* ou la *Caracalla*, la *Caricature* a placé le bonnet sur une coiffure qui était pour *Egalité* comme chez l'évêque d'Autun tout ce qui lui restait de l'ancien régime, bien entendu pour *Philippe Egalité*, les *bonnes manières de moins*.*

QUE ET HISTORIQUE ME, PHILIPPE EGALITÉ, DES FRANÇAIS.

naît pas mieux en signallement qu'en *signaux*." Le bruit de sa lâche conduite pénétra à Paris, et la place de colonel-général des hussards qu'on lui donna au lieu de celle de grand-amiral, changea le bruit en certitude; le duc de Chartres se livra à toutes les extravagances à Paris. On le vit tour à tour monter en ballon et descendre dans les mines, et se conduisant dans tous ces essais en poltron, ce qui fit dire au parisien que le duc de Chartres avait pris *tous les éléments* à témoin de sa lâcheté.

Ennemi déclaré de la cour, le duc de Chartres, aux premières intrigues qui s'annoncèrent contre elle, chercha les moyens de se populariser; il prit le parti des parlements, et se fit exiler à *Villiers-Cotterets* en 1784, malheureusement on ne prit que cette demi-mesure contre un homme dévoré de l'ambition du trône,

* Il est impossible de retrouver dans M. de Talleyrand d'autres vestiges de son premier état, d'autres signes de l'épiscopat et de l'ancien régime que la forme de sa coiffure et les bonnes manières. — *Mémoires d'un Contemporain*, vol. 3, Chap. LXXIII, Page 139.

et qui dans cet exil, punition trop modérée, commença à murir et mettre en œuvre les révoltes qui précédèrent la convocation des États-Généraux, où il protesta dès les premières séances contre les arrêtés de la noblesse, du baillage de Crépy en Valois, qui l'avait nommé pour se réunir au tiers-état. Son premier but était de faire interdire le roi, de faire mettre la reine en jugement, et de se faire déclarer *lieutenant-général* du royaume, comme acheminement au trône, mais manquant de courage, il perdit du temps en hésitations et en projets, et le crime ne fut pas consommé alors. Cependant, tout était préparé pour frapper un grand coup, et les journées du 5 et 6 Octobre furent fixées pour la catastrophe que d'Orléans et les meneurs préparaient depuis si long-temps. Il était échappé à Mirabeau des indiscretions qui ne pouvaient laisser aucun doute sur les trames criminelles de la faction d'Orléans. "Qu'importe à la chose publique, disait-il un jour, que ce soit un Louis XVI ou un Philippe qui nous gouverne ?" Ce fut encore dans le même temps qu'il tint le propos suivant chez le ministre des États-Unis d'Amérique : *Qu'on ne se flatte pas d'atteindre à la liberté sans opérer une révolution au sein même de la cour ! la gangrène est là, à tout prix il faut l'extirper ; il faut élever le duc d'Orléans au grade de lieutenant-général du royaume, cela importe au bien de la patrie ; mais, lui observa-t-on, pour cela il faudrait s'assurer du consentement du prince ; Mirabeau répondit : le duc d'Orléans m'a dit sur cela des choses positives et fort obligantes. Celui-ci disait à ses nombreux créanciers, soyez tranquilles, je vais être lieutenant-général du royaume, cela est sur.*

Le 4 Octobre, d'Orléans se rendit à Versailles, distribuant à poignées* l'or et l'argent à la foule de peuple qui environnait sa voiture, criant vive le *père du peuple*. Le plus terrible moyen d'insurrection était la cherté du pain, et enfin la disette. Un grand nègre sans livrée, mais connu pour appartenir au duc d'Orléans, allait répandre partout dans les attroupements "que les gardes-du-corps maudissaient la *nation*, qu'ils avaient foulés aux pieds la cocarde tricolore, et qu'ils conspiraient contre l'assemblée nationale."

La fermentation gagna tous les quartiers de Paris ; une bande soudoyée par d'Orléans, s'empara d'un magasin d'armes, et marcha, sous la conduite de l'infâme *Maillard*, l'un des chefs massacreurs du 2 Septembre. Le prétexte fut d'aller demander du pain à Versailles, mais *l'ordre donné* et le but, c'était d'y commettre les plus grands forfaits.

Le duc de Chartres (aujourd'hui Louis-Philippe), et le duc de Montpensier, mort à Londres dans l'émigration, furent tous deux vus au milieu des groupes, et lorsqu'ils virent l'insurrection organisée, ils en précédèrent les flots en se rendant à Versailles de toute la vitesse de leurs chevaux ; le résultat de ces horribles journées est connu, on sait aussi, que l'exécrable projet d'égorger la reine et de proclamer d'Orléans, échoua par défaut de courage et d'audace de celui-ci, ce qui arracha ces paroles à Mirabeau : "Le lâche, j'avais mis la couronne à ses pieds, il n'a pas eu le courage de se baisser pour la prendre." Ce qui établit irrévocablement l'infâme complicité de ce dernier. La présence du roi à Paris ne fit point entièrement cesser la disette, mais *Bailly* et *Lafayette* allèrent à la bourse, et ayant acquis la preuve que d'Orléans faisait acheter tous les pains que les boulangers cuisaient la nuit, qu'il employait des moyens infailibles pour corrompre les campagnes, et qu'il était maître de la presque totalité des grains, et que par là il dirigeait tous les mouvements populaires, ils (*Lafayette* et *Bailly*) se rendirent chez le roi et lui firent part de toutes ces infamies. Il fut convenu qu'on donnerait un rendez-vous au Duc chez M. de Montmorin, le Duc y vint et le ministre lui fit le détail des crimes de haute trahison dont il était accusé ; d'Orléans nia tout effrontément, mais *Lafayette* se montrant tout à coup avec les preuves irrécusables de ses scélératesses, le lâche se *trouva mal*. On lui signifiâ de se rendre chez le roi pour recevoir ses ordres ; le Duc s'y rendit, et l'infortuné Louis XVI, déjà sous l'influence de la fatalité qui devait le perdre, se borna à exiger de son coupable parent, de faire refluer en France les grains accaparés et exportés, et de donner au Duc l'ordre de se rendre en Angleterre, ajoutant, "Je dirai que je vous ai donné une mission importante."

Effectivement, le Duc se mit en route, mais non pas avant d'avoir fait insinuer dans le peuple que ce départ était une lettre de cachet, un acte de tyrannie du roi ; il y eut émeute à Boulogne ; on députa à la convention nationale, qui toutefois ordonna de laisser embarquer le Duc. Louis XVI mal conseillé, et porté par son caractère à trop d'indulgence, consentit à donner à ce voyage du Duc, une apparence, un but politique qui fournit à celui-ci de nouveaux moyens de ménager son retour en France pour reprendre sa place comme député à l'assemblée nationale ; il y reparut, y prononça un discours étudié, et *jura* fidélité à la *nation*, à la *loi* et au *roi*.

Cependant les crimes des journées 5 et 6 Octobre, étaient de nature à nécessiter des punitions ; la connaissance en fut attribuée au Châtelet pour juger en dernier ressort les criminels de lèze-nation ; les preuves arrivèrent de toutes parts, et se multiplièrent à l'infini ; je ne cite ici que quelques dépositions des plus importantes.

"Le nommé *Miomandre*, dépose qu'en traversant le grand escalier, il y rencontra deux militaires qui ôtèrent respectueusement leur chapeau au duc d'Orléans, qui passait, accompagné de deux femmes d'une taille et tournure gigantesques, qu'il reconnut pour des hommes déguisés.

"*M. Frondeville*, député à l'assemblée nationale, étant sur les huit heures du matin dans la cour du château, déclare y avoir vu le duc d'Orléans, ayant dans une des poches de son habit un sac d'argent assez lourd et volumineux, qu'il affectait de faire remarquer aux groupes qui hurlaient vive le duc d'Orléans.

"Le chevalier *Lasserre* dépose qu'ayant entendu une femme crier vive le roi, une poissarde lui répondit, Non, s. d. c'est vive le duc d'Orléans qu'il faut crier, c'est pour ça qu'on t'a donné ton écu ; qu'il entendit répéter, marchons, *notre père* est avec nous—Qui est donc ce père ?—Eh *ben* donc, c'est le duc d'Orléans.—Où est-il ?—Tiens *l'vlà* en frac rayé,—que lui, chevalier *Lasserre*, vit effectivement le Duc qui indiquait au peuple la salle des gardes."

La marche que prenait cette procédure, attérait d'Orléans et ses complices ; il mit tout en usage pour effrayer les juges, mais rien ne triompha de la conscience du tribunal ; quarante juges prononcèrent *qu'il y*

* Ce qui a sans doute fait dire que les *poignées* du père *Egalité* valaient mieux que celles du fils.

avait lieu à accusation contre d'Orléans, mais attendu que deux membres de l'assemblée nationale étaient compromis dans l'affaire, toute la procédure lui fut envoyée pour qu'elle déclarât s'ils devaient être mis en jugement; il s'éleva une violente discussion; tout le côté droit voulait que le Châtelet jugeât tous les coupables, quels qu'ils fussent, sans distinction de rang; mais Mirabeau, soutenu de tout le côté gauche, de l'assemblée, fit décréter " que le comité des rapports rendrait compte des charges qui concernaient les représentants de la nation, s'il en existait dans la procédure faite par le Châtelet sur les 5 et 6 Octobre." Dès-lors d'Orléans manœuvra à séduire les membres du comité, il gagna pleinement le député Chabraud, qui dans un tissu de sophismes indignes d'être cités, fit un plaidoyer adroit en faveur des coupables, au lieu d'un rapport intègre et consciencieux, et fit déclarer qu'il n'y avait lieu à poursuivre, ni contre d'Orléans ni contre Mirabeau; ce dernier se défendit avec toute la force d'éloquence dont il était doué, il nomma à peine d'Orléans, et ce fut pour cela que son discours fit une profonde impression sur l'assemblée; il écrivit le lendemain à un député: " Comment a-t-on eu la maladresse de me forcer à faire cause commune avec ce plat gueux-là. . . . si l'on ne m'eût pas mis dans l'impossibilité de l'attaquer, j'avais plus que personne les moyens de le confondre, et vous auriez vu comme je l'aurais mené." L'abbé Maury réfuta le rapport de Chabraud avec un admirable talent, il douta de la culpabilité de Mirabeau, mais pour le duc d'Orléans, il soutint et prouva que le nombre et l'importance des dépositions à charge, dont il montra l'exposé ne permettaient pas de le soustraire à la justice, qu'une inculpation juridique, fondée sur une procédure criminelle ne pouvait être effacée que par un jugement légal, et il conclut en conséquence à ce qu'il fut déclaré qu'il y avait lieu à accusation contre le duc d'Orléans. Dans l'intervalle de ces débats, il se passa une scène qui servit à mettre au grand jour l'extrême lâcheté du duc d'Orléans; dans une séance où il fut question de mettre en accusation pour d'autres faits l'abbé de Bormont, le député Frondeville s'écria, on vous propose l'arrestation d'un honnête homme, tandis que les assassins de nos princes et les fauteurs des insurrections sont libres, et peut-être parmi nous. Ces mots prononcés en fixant le duc d'Orléans, excitèrent un vif tumulte. Mme de Buffon, une des maîtresses du Duc lui dit: " Vous avez cru que votre qualité de prince du sang vous dispensait de vous battre avec M. de Goguelas après l'insulte atroce qu'il vous fit chez la reine,* ceci n'est pas le même cas, M. de Frondeville est député comme vous, il vous a publiquement insulté, et vous êtes déshonoré si vous n'en tirez raison." Et le duc d'Orléans n'en tira pas raison.

(La suite au prochain numéro.)

SOUVENIR DE QUELQUES PARCELLES DE DISCOURS SOUS LA RESTAURATION. PAR LES JUREURS ET PLEURNICHEURS, A L'OCCASION TROISIEME DE L'HORRIBLE ATTENTAT SUR LA SACREE PERSONNE D'UN ROI SORTI DE L'INSURRECTION, ET DANS L'ESPACE DE SIX ANNÉES DE SON RÈGNE PATRIOTIQUE, ECONOMIQUE, GLORIEUX SURTOUT, ET EXCESSIVEMENT PATERNEL, VOIRE AUX MASSACRES DE LYON ET DE LA RUE TRANSONAIN ET INTERROGER TOUTES LES PRISONS DE LA FRANCE

" La mère du duc de Bordeaux a été accueillie partout comme elle devait l'être par des Français, pour lesquels son fils est un objet d'espérance. Sa mère a pu s'en convaincre par les acclamations qui ont retenti autour d'elle: *dynastie légitime* avec cette devise sur le *drapeau blanc* français, vous n'aurez à craindre ni les *usurpateurs*, ni les *séditieux*, car vous leur avez été tout prétexte, ni les étrangers, car ils vous sauront unis." — (Maître Dupin aîné, 1829.)

" Quel homme, Madame, s'il n'a pas une âme de boue ou un cœur de rocher, pourrait contempler sans *émotion*, ce courage sublime, qui pour l'accomplissement de vos hautes destinées vous élève au-dessus de toutes les craintes, vous fait triompher de toutes les douleurs, vous inspire une confiance surnaturelle, vous communique une force supérieure à votre sexe, à votre âge, à vos malheurs! Vous vivrez, Madame, pour un fils sur lequel repose l'avenir de la France, et nos enfants devront à une autre Blanche le règne d'un nouveau Louis IX." — Bertin de Vaux, Avril 1820.

L'ARCHEVEQUE ET LE ROI.

L'archevêque—D'où viens-tu?—Le roi—De l'exil.—L'archevêque.—Qu'apportes-tu?—Le roi.—Mon nom.

Le Sacre, par Alphonse de La Martine.

" La légitimité est un *principe* sacré, un dogme fondamental avec lequel il n'est jamais permis de transiger."

Bertin de Vaux, 1821.— *pair de France par le fils Egalité* aujourd'hui.

LES JURONS ROYAUX ET LE FILS DE L'ETAT.

Louis XI jurait par *la paque Dieu*, Louis XII par *le diable m'emporte*, Charles VIII par *le jour-Dieu*. L'intéressant enfant de l'état, l'héritier présomptif de l'estrade soi-disant constitutionnelle, *Grand Poulot*, prince Rosolin, vient d'enrichir cette nomenclature en jurant par *le bonnet rouge* de son grand-père, *Egalité*, dans une réunion de la société allemande du *Tugenband*; on sait que le prince Rosolin est *tricolore*, mais excessivement. . . mais à n'y rien comprendre, absolument à la façon de son *papa*, avant, pendant et après son émigration. Du reste, le *juron* du fils de l'état a fait fortune parmi les Allemands, on n'y jure plus que par *le bonnet rouge* du père de Louis-Philippe. Si Brantome pouvait apprendre dans l'autre monde cette addition à ses jurons royaux, il est fort douteux qu'il en fit compliment au prince Rosolin.

LES EGYPTIENS ASSURENT QUE LES CROCODILES PLEURENT.

M. Pasquier a pleuré.—M. Bertin de Vaux a pleuré.—M. Portalis a pleuré.—M. Séguier a pleuré.—Le marquis Maison a pleuré.—Martin du Nord a pleuré.—Frank-Carré et Plougoulm ont pleuré.—M. de Cases a pleuré.—Les gardiens du château ont pleuré avec *les braves* de la garde civique qui arrachent les cheveux à un homme saisi et arrêté.—Enfin, les Sergents-de-Ville ont pleurés en masse à ce troisième essai de tuer un roi adoré, dont l'aimable sœur est seule restée sèche et sans larmes disant comme dans le Calife de Bagdad: " J'en ai tant vu, tant vu. . . que rien ne m'étonne plus." Heureuse, douce, aimable philosophie d'*Adèle Egalité*.

ON DIT, ET ON AJOUTE.

On dit qu'il n'y a pas un an écoulé de l'assassinat du 23, et que déjà le fanatisme aveuglé et implacable a ressaisi ses armes; —On ajoute, que rien ne prouve mieux combien Louis-Philippe a fait de progrès dans l'affection du peuple.† On dit que ces attentats sont le triste effet des doctrines funestes qui corrompent jusqu'aux principes dont elles émanent; —On ajoute que les doctrines qu'on accuse étant celles des républicains, nous allons voir au premier jour Louis-Philippe risquer en personne un

* Le duc d'Orléans étant dans l'appartement de la reine quelques jours après son retour d'Angleterre, M. de Goguelas alla droit à lui, le prit par les épaules, et le faisant pirouetter sur ses talons, lui dit à haute voix: Ah! te voilà, *Gredin*, comment après les 5 et 6 Octobre, oses-tu paraître ici.

† Que M. de Portalis appelle sous le roi citoyen les mauvais principes. Au fait, M. de Portalis doit mieux se connaître aux coups de pieds au derrière qu'en principes, les premiers lui ayant été fortement inculqués par la botte de Napoléon, tandis que les principes vacillent honteux et lâche sous l'opprobre de quelques douzaines de serments trahis.

attentat, car enfin n'a-t-il pas juré qu'il était républicain, qu'il le fut toujours. On dit que la Providence a écarté le plomb meurtrier du noble front de Louis-Philippe;—On ajoute, que celui qui parle du noble front de Louis-Philippe, a lui-même un fameux front. On dit que la France doit à Louis-Philippe l'amélioration du sort des classes inférieures et de celui des militaires;—On ajoute, que c'est sans doute par excès de félicité que les uns se jettent à la rivière, et d'autres par la fenêtre.

LA TÊTE DE LOUIS-PHILIPPE,
COIFFÉE DU CHAPEAU DE VALMY ET DE JEMMAPES.

Il n'en eut coûté à la Caricature que quelques traits de crayon de plus pour ajouter à cette tête, un cou, des épaules, ainsi de suite, mais l'idée dominante de la Caricature, est que cette tête de Louis-Philippe, ainsi isolée du reste, serait goûtée par la généralité des lecteurs, et c'est à la généralité qu'il faut tâcher de plaire en faits pareils. La voyez-vous lecteurs, cette tête plus vieillie par six années d'un trônement baroque que par ses 63 années d'âge.

Voyez, lecteurs, comme il est laid, et désagréable à voir, le Sire du 7 Août, ne semble-t-il pas qu'il y ait écrit dans chacun des plis, dans chacune des nombreuses rides de ce disgracieux visage, mauvaise foi, déloyauté politique, trahison, perfidie, ingratitude, et un juste effroi sur leurs conséquences inévitables.

On a voulu trouver de la profondeur, du talent et de la finesse dans cette tête; la Caricature ne lui connaît que de la ruse, et lui dénie jusqu'au bon sens et la raison, car si il en eût eu seulement quelques grains, comment l'heureux duc d'Orléans eut-il intrigué vingt ans pour devenir le triste roi des Français. Ce ne sont pas les ravages du temps qui l'ont rendu laid et vieux comme le voilà; non lecteurs, c'est la conscience d'être haï et mé-

les espèces de dévoués se soient mis en quatre pour faire voir dans cette physionomie essentiellement basse et faussé, le trait bourbonien qui parfois a pu être sans beauté mais jamais sans noblesse, ni sans avoir ce type de profil qu'on ne trouve certes pas dans le front étroit et le nez tombant de Louis-Philippe. La Caricature le croit en chair et os, positivement un garçon troqué et fils de Lorenzo Chiappini le géôlier, et elle reviendra avec d'authentiques documents sur ce fait.

En attendant, voici la tête du personnage destiné à ceindre la couronne du beau pays de France, à ce qu'assurent tous les sauveurs de la monarchie, Fieschi inclu. La voici, en attendant une autre élévation, enjolivée par la Caricature du chapeau en crâne de Valmy et de Jemmapes.

On sait que le fils Egalité montra bien jeune des velléités républicaines,* qu'il se fit belliqueux, ce qui enfanta le refrain Valmy que sous l'étendard qui aujourd'hui balotte sur son trône, il trama sa désertion avec son mentor Dumourier, que devenu par la désertion prince émigré, sans besoin ni nécessité aucune, mais par simple goût de tripotage, il fit toutes sortes de métiers, faisant répandre que c'était pour subsister, tandis qu'il empochait et économisait en ladre les cinquante mille francs de subside que lui donnait le gouvernement anglais. Le Prince Emigré fit plusieurs tournées; il herborisa, enseigna l'a b c aux petits Suisses, saigna des sauvages et coucha héroïquement entre deux vieilles demoiselles moscovitiques de la tribu du grand lièvre c'est à cet épisode que la Caricature reprendra le Prince Emigré au prochain numéro.

NOUVELLES DE FRANCE.

Louis-Philippe, tout en sachant gré aux bons avis du dévouement de M. de Fonfrède de Bordeaux, ne fera pas violence à ses goûts simples, en laissant former une garde royale, mais Sa Majesté, d'après la totale impossibilité de se sauver des témoignages du bonheur outré que son paternel gouvernement procure aux Français, a décidé qu'on mettra sous remises, tous ses équipages, et qu'on mettra à sa disposition pour se rendre à Neuilly et pour passer les revues ou visiter tout autre lieu, des blockhausen sur roues, dans lesquels, armés de canons, la sacrée personne passera partout, narguant toutes les cannes et les mauvais principes qui font radoter M. de Portalis. Un petit blockhouse pour le sire en place de calèche, c'est délicieux, et cela sera charmant à voir; les fils de l'état, Nemours et Grand Poulot sont à Milan, et le choléra aussi, on suppose que tout cela n'étant pas soumis à la quarantaine, reviendra malheureusement ensemble en France.

* Voir au fac simile du Prince Emigré.

LA CONTEMPORAINE

Propriétaire, Auteur et Editeur responsable de la CARICATURE FRANÇAISE, et des fac-simile du Prince Emigré, Louis-Philippe,

A LA POIRE COURONNÉE, 2, YORK BUILDINGS, NEW ROAD,
LONDRES.

Londres: Schütz et Co., 15, Poland Street.

